

Foyer Socio-Educatif du collège Félix BUHOT

Qu'est-ce que le FSE ?

Le FSE est une association loi 1901 à but non lucratif.

L'association est dirigée par un conseil d'administration comprenant de 9 à 21 membres élus pour 1 an.

Le conseil d'administration se réunit une voire deux fois par trimestre. Toutes les propositions (achats, subventions,...) sont soumises au vote et approuvées ou non par les administrateurs qui sont majoritairement des élèves.

Le rôle du FSE dans le collège

Le FSE participe à l'organisation d'activités culturelles hors temps scolaire (achat de livres et matériels divers, ateliers, clubs, sorties, séjours

linguistiques, pédagogiques et sportifs. Le FSE peut aussi apporter un soutien financier à des projets pour les classes, sous réserve que les élèves soient adhérents.

Quelques exemples d'actions :

- Participation financière aux séjours. (Espagne, Italie, Angleterre, Utah Beach)
- Gestion des autofinancements.
- Organisation et gestion des photos de classe.
- Animation d'activités.

COTISATION

- 3€ pour 1 élève
- 5€ pour 2 élèves (frère / sœur)
- 6€ pour 3 élèves (frère / sœur)

Adhérer au FSE

Coupon à retourner

**LE VENDREDI 7 NOVEMBRE
de 13H à 14H et à la pause de
15H
(ancien CDI)**



avec le règlement en espèces ou en chèque à l'ordre du **FSE du collège Félix Buhot**

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

A Valognes, le

Signature des parents :

**COUPON
D'ADHESION
AU DOS**

**LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Mme BOUTON, présidente

Mme DUBOIS, trésorière

Mme DESAINT GERMAIN,
secrétaire

Hugo PUCHALA, vice-président

Jules PERREE, trésorier-adjoint

Dylan APPOURCHAUX,
secrétaire-adjoint

M. REMEUF

Mme LA ROQUE

Noé BERTRAND

Florine CORBET

Geoffrey DELETOILLE

Romain DOREY

Nils FRODE DE LA FORÊT

Antonin FROIS

Mathilde JOLY

Audrey LEFRANÇOIS

Edgar MAURANNE

Pauline PRUDHOMME

Maxime RESSENCOURT

**Collège Félix Buhot
Valognes**

**F
S
E**

Foyer Socio-Educatif

